

DOSSIER

**L'élevage de porcs et de volailles :
quelles actualités en AB et
en Grand Est pour 2022 ?**

page 6



PORTRAIT DU MOIS

**Rencontre avec Dorothee POTTIER,
productrice de plants de pomme de
terre à Remaucourt (08)**

page 10

**FUTURE PAC : LA FRANCE
A REMIS SON PSN À LA
COMMISSION EUROPÉENNE**

page 3

**RETOUR SUR LE SÉMINAIRE :
CRISE DU LAIT BIO ?
PRENONS LA MAIN !**

page 5

**FERTILISANTS AZOTÉS
ISSUS DE FERMENTATION
BACTÉRIENNE DE
BIOMASSE VÉGÉTALE**

page 13

**RENCONTRES DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DE CONSERVATION**

page 14

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Nouveau président à Agence bio.....p.3
- Future PAC : La France a remis son PSN à la commission européennep.3

NOTRE RÉSEAU

- Première rencontre de l'année de la commission viti alsaciennep.4
- Retour sur le séminaire : Crise du lait bio ? Prenons la main !.....p.5

DOSSIER

- L'élevage de porcs et de volailles, : quelles actualités en AB et en Grand Est pour 2022 ?p.6

PORTRAIT

- Rencontre avec Dorothée POTTIER, productrice de plants de pomme de terre à Remaucourt (08).....p.10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

- AMI Filière Champagne Bio : nouveaux enjeux 2022-2024 ...p.12
- Fertilisants azotés issus de fermentation bactérienne de biomasse végétale.....p.13
- Rencontres de l'Agriculture Biologique de Conservationp.14

ANNONCESp.15

AGENDAp.16



Laurent COUSIN
Président de
Bio en Grand Est

Au fil de l'année 2021, nous avons vu venir la tendance, sans trop y croire au départ, mais la dynamique constante de progression de la consommation bio, s'est d'abord essoufflée avant de devenir négative... Aujourd'hui, ce phénomène fait la une des medias, des journaux télévisés même...

Mais que s'est-il donc passé pour que cette confiance acquise par notre démarche de progrès ne s'ébranle si soudainement !!!

Je ne vois ni problème d'image de l'agriculture biologique ni scandale médiatique ou sanitaire qui serait venu entacher notre crédibilité. Au contraire, les citoyens me paraissent toujours aussi soucieux de l'évolution des modes de productions, du bien être animal aux pratiques phytosanitaires, de la perte de biodiversité à l'évolution climatique. Les agriculteurs sont et seront demain de plus en plus attendus et nous ne devons pas douter de nos choix de transition.

Il est évident que la pandémie sanitaire et les habitudes chamboulées des modes de consommation ont déstabilisé tous les acteurs de nos filières, du producteur jusqu'aux acteurs de distribution (vente directe, magasins spécialisés, grandes surfaces,...).

Alors, il y a beaucoup d'agitation. Il faut réagir, les filières freinent les conversions et la spirale négative est enclenchée...

Cette situation est à prendre au sérieux, il faut sans doute temporer, mais je reste convaincu que cette crise temporaire n'a pas de réel fondement et qu'un retour progressif des consommateurs va s'opérer.

C'est une vision optimiste, certes, mais je souhaitais vous la partager.



• Bio en Grand Est •

Bio en Grand Est - Site de Laxou
Siège Social
Les Provinces, espace Picardie - Entrée 1
54 520 LAXOU

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Laurent COUSIN
Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR
Crédit Photos : Bio en Grand Est
Impression : SharePrint
Publication gratuite
Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF
Numéro : 49 | Mars 2022
ISSN : 2558-7668

NOUVEAU PRÉSIDENT À L'AGENCE BIO

L'Agence BIO annonce l'élection de Loïc GUINES au poste de président.



Membre de l'APCA, l'une des quatre familles professionnelles du conseil d'administration à accéder à la présidence tournante de l'Agence BIO, il a été élu pour deux ans par les membres du conseil d'administration : MAA, MTES, APCA, FNAB, SYNABIO et la Coopération Agricole. Il prend la succession de Philippe HENRY.

Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, il est également membre du conseil d'administration de l'APCA où il est le référent bio pour le réseau des chambres d'agriculture depuis février 2020. « Par ce mandat, je souhaite, avec les familles constitutives de l'Agence BIO, accroître la compréhension du grand public sur les vertus de l'agriculture et l'alimentation biologiques, particulièrement sur la question de la biodiversité et de la création d'emplois dans les territoires.

J'aurai à cœur de développer et renforcer nos échanges avec l'ensemble des interprofessions et des acteurs de la filière, qu'ils soient les historiques du bio ou des nouveaux venus qui en feront la croissance de demain » déclare Loïc GUINES, Président de l'Agence BIO.

Laure VERDEAU, directrice de l'Agence BIO, le conseil d'administration et les équipes tiennent à saluer le superbe travail de Philippe HENRY et son engagement sans faille durant son mandat de président et se réjouissent d'accueillir Loïc GUINES pour donner aux citoyens français tous les moyens utiles pour faire des choix alimentaires éclairés.



FUTURE PAC : LA FRANCE A REMIS SON PSN À LA COMMISSION EUROPÉENNE

Contrairement à 9 de ses voisins européens, la France a respecté la date limite de transmission des Plans Stratégiques Nationaux (PSN) fixée par la Commission Européenne au 31 décembre 2021. L'analyse de ce PSN est en cours. Les prochaines échéances sont les suivantes :

La Commission Européenne doit envoyer au ministère une lettre d'observation indiquant les modifications que la France devra apporter à son PSN pour qu'il puisse être approuvé. Pour la France, le Ministère de l'Agriculture a envoyé le PSN français à la Commission le 23 décembre 2021. Ce PSN de quelques 953 pages est accompagné du diagnostic ainsi que d'annexes et appendices budgétaires. La version finale du PSN n'a bougé qu'à la marge puisque le ministère n'a pas daigné prendre en compte les recommandations de l'Autorité environnementale ou les propositions issues de la consultation publique de novembre, qui étaient plutôt favorables à la bio.

Ces échéances représenteront plusieurs occasions pour la FNAB d'agir, en concertation avec les partenaires de la plateforme Pour une autre PAC. Le réseau FNAB continuera de dénoncer la faiblesse de ce PSN, notamment les niveaux de rémunération HVE égaux à ceux de la bio, ainsi que son cahier des charges largement insuffisant. Nous continuerons donc à militer pour mettre la bio à un niveau supérieur à HVE dans l'écorégime de la Future PAC.



EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ : DES ASSOCIATIONS ATTAQUENT L'ÉTAT EN JUSTICE

POLLINIS, Notre Affaire à Tous, ASPAS, Anper-Tos et Biodiversité sous nos pieds ont déposé au Tribunal administratif de Paris leur recours contre l'État français pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité.

« Nous attaquons l'État pour manquement à ses obligations de protection de la biodiversité. » C'est par ces mots que Julie Pecheur, directrice du plaidoyer à Pollinis, a annoncé le recours.

Les associations pointent notamment du doigt les défaillances du processus d'homologation et de mise sur le marché des pesticides, toxiques pour l'environnement.

Les associations, qui alertent depuis des années sur la destruction du vivant, estiment que : « Puisque l'expertise scientifique et la mobilisation des citoyens ne suffisent pas à obtenir une politique responsable vis-à-vis du vivant, nous estimons que l'outil du droit est désormais nécessaire pour empêcher sa destruction ».



Nadine PIBOULE
nadine.piboule@biograndest.org



BRÈVES

PRISE DE POSTE
À BIO EN GRAND EST

Marie BRILLAND, ingénieure agronome (Bordeaux Sciences Agro), a rejoint Bio en Grand Est en janvier 2022. Elle remplace Bénédicte POMAREDE sur les questions de restauration collective et d'alimentation durable, sur les territoires de Champagne-Ardenne et sur une partie de la Lorraine, en complément des missions de Morgane FISCHER basée en Alsace.

Ses coordonnées :

06 03 75 61 48 / marie.brilland@biograndest.org

NOUVELLE RÉGLEMENTATION BIO
- APPLIQUÉE DÈS LE 1^{ER} JANVIER
2022 : BIO EN GRAND EST EST LÀ
POUR VOUS ACCOMPAGNER

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen au 1^{er} janvier 2022, la FNAB a mis à jour ses fiches réglementaires. Ces fiches thématiques proposent une approche claire et pédagogique des textes. Elles sont destinées aux agriculteurs biologiques, aux candidats à la conversion, et aux conseillers et animateurs qui les accompagnent.

- Socles : Cadre général élevage / Productions végétales

- Par espèces : Bovins Lait / Bovins viande et équidés / Porcs / Ovins et caprins / Volailles de chair / Poules pondeuses / Lapins / Escargots

D'autres fiches réglementation sont à venir ici : <https://www.produire-bio.fr/cest-quoi-la-bio/le-cahier-des-charges/>

Si vous avez des questions (précisions réglementaires, problèmes avec votre organisme certificateur), l'équipe de Bio en Grand Est se tient à votre disposition pour y répondre et est compétente pour chaque type de production.



Julia SICARD
julia.sicard@biograndest.org

PREMIÈRE RENCONTRE DE L'ANNÉE
DE LA COMMISSION VITI ALSACIENNE

Avec une vingtaine de présents à la commission viti bio au domaine Achillée, c'était un bon départ pour le millésime 2022.

Les échanges du tour de table ont relevé une année 2021 historiquement éprouvante et difficile pour les viticulteurs à cause des conditions sanitaires. Les pertes s'élèvent jusqu'à 85% malgré des traitements plus fréquents et des doses de cuivre plus importantes que les années passées. Les viticulteurs en bio depuis plusieurs années ont acquis de l'expérience leur permettant de relativement bien gérer la maladie cette année. Les huiles essentielles (orange douce et pépin de pamplemousse) ont été citées comme des aides à la lutte contre le mildiou permettant d'assécher les tâches alors que le soleil n'était pas présent en 2021. Différentes préparations de plantes ont également été appliquées par les viticulteurs qui ont eu moins de pertes que les autres. Le gel a aussi provoqué des pertes de rendements.

Cette soirée a été l'occasion de faire un focus sur le mildiou et le cuivre et l'enquête réalisée en 2021. Sur 88 réponses, 97% ont connu des pertes dues au mildiou et 40% ont perdu plus de 40% de la récolte. Selon ces réponses, la quantité de cuivre métal utilisée cette année est en moyenne de 3,4 kg/ha et 23% des répondants ont utilisé plus de 4 kg/ha.

Les différents projets en viticulture en Alsace conduits par Bio en Grand Est ont été présentés à la commission :

- PEPVITIBIO : CASDAR 2022-2024 pour identifier les leviers et les coûts pour la production de plants greffés- soudés de vignes AB.
- VINBIODIV : programme INTERREG pour développer la biodiversité dans le vignoble rhénan via un réseau d'acteurs transfrontaliers.
- GROUPE DEPHY- ECOPHYTO : groupe de onze viticulteurs qui expérimentent différentes pratiques pour renforcer l'écosystème de la vigne et ainsi réduire l'utilisation de cuivre et de soufre.
- Basic ECOPHYTO : étude des systèmes viticoles (pratiques à la vigne et analyses de sol) faiblement consommateurs de cuivre pour mieux accompagner le changement de pratiques.

Cette rencontre a également été l'occasion de lancer la préparation du Rendez-vous des vigneron·nes bio 2022 destiné aux consommateurs pour la journée du dimanche et aux professionnels pour la journée du lundi.



Lucie PIERRE
lucie.pierre@biograndest.org



RETOUR SUR LE SÉMINAIRE : CRISE DU LAIT BIO ? PRENONS LA MAIN !

Pour faire suite aux rencontres organisées fin 2021, Bio en Grand Est a animé un séminaire réunissant administrateurs, éleveurs bio adhérents et organisations économiques d'éleveurs bio.

La journée a été introduite par Laurent COUSIN, président de Bio en Grand Est qui a appelé à la coopération de tous les opérateurs. Les échanges ont été très riches et constructifs. L'objectif de cette réunion était de rassembler les représentants de la filière laitière biologique (administrateurs et adhérents BGE et les opérateurs 100% bio : APLB GE, Unébio, Biolait) afin de trouver des pistes communes pour faire face à cette conjoncture en s'appuyant sur les propositions émises fin 2021 par les éleveurs.

Les participants ont abouti à une vision commune et à un programme d'actions concertées à savoir :

- le développement de la bio se doit d'être envisagé sur le long terme. La situation actuelle de la filière nécessite notre vigilance et la mise en place d'actions pour accompagner les fermes qui pourraient pâtir de la conjoncture. Cependant il ne faut pas casser la dynamique des conversions et il faut continuer à accompagner la transmission des élevages laitiers bio.
- l'organisation de journées fermes ouvertes les 29-30 avril et 1er mai sur la région Grand Est à destination des consommateurs et d'assises du lait bio avec les acteurs de la filière et les financeurs. La communication en direction des consommateurs est apparue comme un axe majeur à travailler cette année.

Cette journée a également été l'occasion de rappeler la conjoncture de la filière laitière marquée par un manque de consommation en 2021 et ce début 2022 face à une bonne production. Celle-ci est notamment liée à l'arrivée de volumes importants

DEMANDE DE TRANSPARENCE SUR LES CVO DES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES VERSÉES AU CNIEL

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs bio s'interrogent sur l'utilisation de leur CVO par les interprofessions. Bio en Grand Est a décidé d'interpeler par courrier les collecteurs afin de connaître les budgets des CVO des producteurs bio remontés au CNIEL à l'échelle du territoire Grand Est pour les années 2020 et 2021.

Les CVO servent notamment à communiquer en direction des consommateurs. Pour redynamiser la consommation des produits bio et aider le consommateur à s'y retrouver dans toutes les démarches mises en oeuvre, cette communication est indispensable.

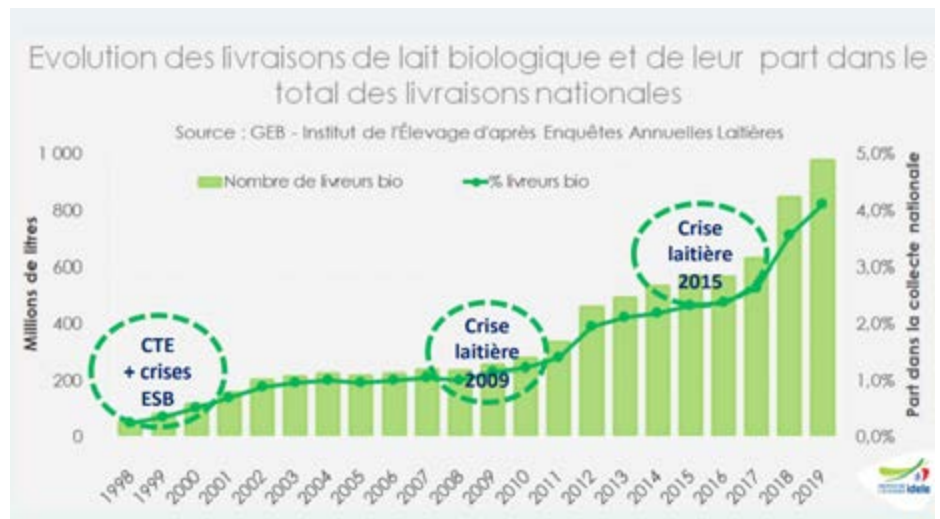
A l'heure actuelle, Biolait est le premier opérateur à nous avoir fait un retour.

de nouveaux élevages convertis et à une bonne production en 2021. On observe un phénomène de surplus de lait bio sur le marché car aucune stratégie de développement collective n'a été menée dans le développement de la filière par les opérateurs de la filière. Sans ignorer la situation, il a été rappelé que la filière laitière a déjà

connu des périodes d'inadéquation entre l'offre et la demande par le passé (cf. graphique ci dessous). Les participants partagent l'avis que ce que nous connaissons aujourd'hui n'est qu'une phase transitoire.



Nadine PIBOULE
nadine.piboule@biograndest.org





L'ÉLEVAGE DE PORCS ET DE VOLAILLES : QUELLES ACTUALITÉS EN AB ET EN GRAND EST POUR 2022 ?

En élevages de porcs et de volailles bio, 2022 annonce des changements réglementaires mais aussi le développement des filières longues et courtes dans notre région Grand Est qui trouvent des clés pour s'adapter (gouvernance, travail sur les prix de revient, outil d'abattage et de transformation).

HAUSSE DES PRIX DE L'ALIMENT BIO, COMMENT PEUT-ELLE ÊTRE PRISE EN COMPTE PAR LES PRODUCTEURS ?

En 2021, le prix de certaines céréales bio a fortement augmenté notamment en deuxième année de conversion (+20%) et pour le tourteau de soja (+25%). La hausse se poursuit en 2022 avec notamment la mise en place du nouveau règlement bio. Selon l'ITAVI (Institut Technique AVicole), la hausse du coût de production depuis début 2022 liée à l'alimentation animale en poules pondeuses bio, est de 26% soit un surcoût de 0,043€ par œuf. Ces évolutions conjoncturelles sont à prendre en compte dans le prix de vente des produits, mais également dans un projet d'atelier en porc où la fabrication d'aliment à la ferme est fortement conseillée pour limiter les coûts et chercher à être autonome.



En porc où la fabrication d'aliment à la ferme est fortement conseillée pour limiter les coûts et chercher à être autonome.

Rappels des changements réglementaires bio depuis janvier 2022 en alimentation monogastrique

Lien au sol	Pourcentage d'aliment bio	
30% des céréales de la ration annuelle doivent être cultivées sur la ferme qui a des hectares en grandes cultures ou à l'échelle de la région (contre 20% avant 2022)	100% bio et en conversion en poudeuses	
	100% bio et en conversion en porcs charcutiers (dérogation de 5% non AB avant 2022) Dérogation de 5% de protéines non bio pour * les porcelets de moins de 35 kg * les poules pondeuses, poulets et pintades de moins de 18 semaines * ainsi que les dindes, canards et oies de moins de 28 semaines	
	% d'aliment en deuxième année de conversion - ration	% d'aliment en deuxième et première année de conversion (C1+C2)- ration
	25% si acheté (contre 30% avant 2022) 100% si autoproduit	25% (contre 30% avant 2022) NB : l'aliment première année de conversion est forcément autoproduit et composé de fourrages pérennes ou de protéagineux semés après le début de la conversion - limité à 20% dans la ration

Comment prendre en compte ces évolutions dans le prix de vente final des produits ?

Utiliser des indicateurs en circuits courts en volailles, œufs et porcs bio du Grand Est

Bio en Grand Est vous propose chaque année de remplir une mercuriale de prix de l'année écoulée en circuit court. Cette mercuriale a pour vocation :

- de recenser les prix des denrées vendues sur le marché du Grand Est,
- de pouvoir anticiper les augmentations de prix à venir avec la vision de l'année n-1,
- d'être un indicateur dans la fixation des prix de vente pour les porteurs de projet (afin d'éviter une déstabilisation du marché et de se positionner de manière réaliste dans leur projet d'installation).

La synthèse du questionnaire est diffusée aux personnes ayant participé à l'enquête. Cette enquête ne remplace en rien un travail sur les coûts de revient en amont qui aide à fixer des prix rémunérateurs pour trouver des marges de manœuvre et de l'autonomie sur les fermes. Ces prix doivent permettre de faire face aux charges courantes, au renouvellement du matériel, au salaire des employés, et des installés et prévenir des aléas climatiques... Des formations sur le calcul des prix de revient sont organisées par Bio en Grand Est (informations disponible sur <https://biograndest.org/se-former/>).

Pour participer à cette mercuriale :
contacter julia.sicard@biograndest.org

DES NOUVELLES DE LA FILIÈRE PORCINE D'UNÉBIO EN GRAND EST

Aujourd'hui deux producteurs sont engagés dans la filière : 1 naisseur en Lorraine et 1 engraisseur en Champagne Ardenne. Deux projets de naisseurs-engraisseurs pour Unébio sont en cours en Meuse et Haute-Saône. A l'heure actuelle, 900 porcs charcutiers sont valorisés dans la filière UNEBIO chaque année (et en grande partie dans le Grand Est : grandes et moyennes surfaces, boucheries, salaisons). Ces éleveurs respectent les critères de la charte porcine UNEBIO :

- refus du caillebotis, bâtiments 100% litière
- limitation de la taille des exploitations : minimum 40 truies et 40 hectares de céréales et maximum de 150 truies par ferme pour les naisseurs-engraisseurs. En Grand Est et en Haute-Saône, les élevages qui travaillent avec Unébio (projets compris) ont de 50 à 80 truies. A l'avenir, seuls les

L'exemple de la filière organisée Les Plumes Bio du Grand Est avec gouvernance de producteurs



Lancée en 2010, la filière de poulets bio produit aujourd'hui plus de 260 000 poulets par an, soit 5 000 poulets par semaine en moyenne, commercialisés en filière longue. Depuis 2018, la filière est structurée en GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui regroupe l'ensemble des partenaires : les 15 éleveurs, les 2 abattoirs, le couvoir, le fabricant d'aliment, mais également Bio en Grand Est pour l'animation et la Chambre d'Agriculture pour la mise en place des plannings et le suivi technique.

Les Plumes Bio du Grand Est est une filière non intégrée, c'est-à-dire que les éleveurs maîtrisent l'achat de l'aliment et des poussins. Les avantages de la structuration en filière sont des rencontres et des concertations régulières entre les différents membres et une révision du prix de reprise des volailles par les abattoirs afin de maintenir une marge constante pour les éleveurs et de limiter les impacts de la hausse du prix de l'aliment (actualité) et des poussins.

Bientôt un outil de la Fnab sera diffusé aux éleveurs pour calculer les hausses du coût de production en œuf et volailles liées aux changements réglementaires AB.

élevages naisseurs-engraisseurs seront étudiés.

- Production des aliments sur la ferme : recherche d'autonomie alimentaire pour 40 % des besoins minimum. La fabrication des aliments à la ferme est recommandée. La conversion en AB d'ateliers existants est possible, la ferme doit être 100% bio et disposer de surfaces nécessaires pour l'épandage des fumiers produits par l'élevage.

Le prix est fonction du taux de muscle par pièce et du poids carcasse et les porcelets du kg de poids vif. Les contrats se font sur 10 ans. L'abattage a lieu actuellement à Holtzheim en Alsace (67) et occasionnellement à Rambervillers (88). Une transformation régionalisée est à venir avec « Le Comptoir des Viandes BIO » - outil de découpe et de transformation d'Unébio nouvellement en fonctionnement en Meuse à Chauvencourt depuis février 2022.

ZOOM SUR LES OUTILS D'ABATTAGE ET DE TRANSFORMATION EN PORC BIO DANS LE GRAND EST, UTILISABLES EN CIRCUITS COURTS

Abattoirs Grand Est certifiés AB - porcs	Prestations découpe / transformation Grand Est - porcs AB
<ul style="list-style-type: none"> - SAPS, Sarrebourg (57) - ADEQUAT Vosges, Rambervillers (88) - Abattoir Montagne Sud, Dommartin-lès-Remiremont (88) + découpe - SOCAVI, Charleville-Mézières (08) + découpe - SCIC Viandes et Territoires, Reithel (08) + découpe - SICABA, Troyes (10) - Abattoir de Haute-Marne, Chaumont (52) + découpe - SOCOVA Vial, Holtzheim (67) - Abattoir de Haguenau (67) + découpe - Abattoir du Haut Rhin, Cernay (68) + découpe 	<ul style="list-style-type: none"> - EPL Agro Bar-le-Duc (55) - CUMA la Forgeronne, les Forges (88) - Venaison de la Tensch, Francaltroff (57) - Le Comptoir des Viandes BIO, Chauvonnecourt (55) – prestations à venir - L'atelier des éleveurs, Vrignes aux Bois (08) - Huguier Frères, Mailly le camp (10)

Une fiche multi-espèce, qui récapitule tous les outils d'abattage et de découpe certifiés AB du Grand Est, est disponible sur notre site internet. Il est possible de la demander en version papier à : amelie.lengrand@biograndest.org

En élevage de volailles de chair en circuits courts, aucun outil collectif certifié AB n'est mobilisable dans le Grand Est. Les éleveurs doivent dès le projet initial s'équiper d'un abattoir dérogatoire à la ferme et le prévoir dans leurs investissements. Cet outil à la ferme – malgré l'investissement initial - permet aux éleveurs une flexibilité et autonomie dans leur travail.

EN ÉLEVAGE DE PORC, LA MÉTHODE DE CASTRATION ÉVOLUE – Y COMPRIS EN AB

Depuis le 1^{er} janvier 2022, selon la réglementation générale (qui prévaut au cahier des charges bio), la castration des porcelets est davantage encadrée en France. S'ils veulent continuer à castrer, les éleveurs seront tenus de pratiquer l'anesthésie locale, combinée à l'analgésie à moins de 7 jours (auparavant en AB, seule l'analgésie était obligatoire).

Quelle sont les implications en élevage bio ?

La bombe à froid (analgésique), qui était largement utilisée en bio pour prendre en charge la douleur, n'est pas considérée comme suffisante par la nouvelle réglementation. Les traitements anesthésiques et analgésiques sont assimilés à des traitements obligatoires, non comptabilisés dans le nombre limité d'interventions précisées dans le cahier des charges AB. L'immunocastration est interdite en bio.

Un protocole est validé à ce jour avec délégation d'acte d'anesthésie par le vétérinaire à l'éleveur (site de l'IFIP).

Les échanges sont toujours vifs sur le sujet de la non castration, car en agriculture biologique, la castration est très pratiquée puisque les porcs sont abattus après leur maturité sexuelle (croissance lente - abattage au-delà de

6 mois, ce qui est peu souvent le cas en conventionnel). La viande des mâles peut ainsi être odorante à l'abattage si la castration n'est pas réalisée.

A-t-on des retours terrain sur la faisabilité du protocole ?

Les retours terrains sont encore peu nombreux. Le projet CASDAR FARINELLI piloté par la FNAB et l'ITAB, vise à améliorer le bien-être des porcs mâles en élevage biologique en recherchant des alternatives à la castration telle qu'elle est pratiquée actuellement. Les premiers essais sur de nouveaux protocoles intégrant davantage de phytothérapie et d'aromathérapie sont prévus d'ici la fin de l'année.

Comment réaliser les castrations à compter du 1er janvier 2022 ?

Un module de formation en ligne sera bientôt disponible sur le site internet de l'IFIP : <https://castrabea.net/inscription/>

La formation sur ferme est :

- A faire avec le vétérinaire référent de l'élevage
- A suivre obligatoirement dans les 6 mois après le visionnage du module en ligne
- Gratuite

GRIPPE AVIAIRE : UN CONFINEMENT CONTESTÉ PAR LE RÉSEAU BIO

Les épisodes de grippe aviaire des deux dernières années impliquent une claustration de six voir neuf mois sur douze pour les volailles qu'importe le système de production. Le réseau bio se mobilise pour défendre les spécificités bio. Depuis l'arrêté du 4 novembre 2021, le gouvernement a passé toute la France métropolitaine en zone à risque grippe aviaire élevé. Les élevages commerciaux de volailles doivent être mis à l'abri (confinés) et la claustration ou mise sous filet est demandée pour les basses-cours (non commerciales).

Dans tous les cas pour les pondeuses il faut une attestation vétérinaire avec constat du mal-être animal et autorisation de la DDPP. Pour les volailles de chair, autorisation de sortie pour 0,5 m² par volaille à partir de 10 semaines sans autorisation et avant avec autorisation et visite vétérinaire. Pour rappel le cahier des charges bio limite de 2,5 à 4 m² minimum par volailles en parcours suivant l'espèce.

Une mobilisation syndicale est en route menée par la confédération paysanne : « Sauvons l'élevage plein-air » depuis début octobre. La FNAB a décidé de se joindre à l'attaque juridique contre les arrêtés ministériels qui imposent la claustration des volailles, aux côtés de 7 autres organisations partenaires en fin d'année 2021. Pour David LÉGER, secrétaire national volailles de la FNAB « l'accès à l'extérieur est une condition réglementaire pour la labellisation bio, ces arrêtés nous empêchent tout simplement de faire notre travail ».

Pour en savoir plus, lire le communiqué de presse commun : <https://bit.ly/3E6eXbM>

MTOOL : UN OUTIL À DISPOSITION DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES AFIN D'ÉVITER LE PICAGE ET AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ANIMAL.

En période de confinement obligatoire des volailles, le réseau bio a organisé un webinaire sur cet outil à destination des éleveurs qui constatent du picage aussi lié au manque d'accès au plein air de leurs volailles.

Plusieurs constats sont faits en élevage :

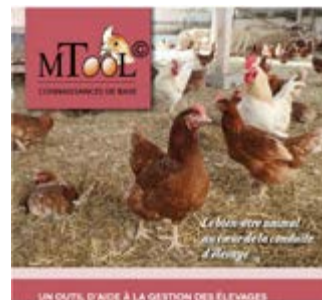
- les volailles sont attirées par ce qui brille en élevage
- l'apprentissage du picorage se transmet normalement par la mère, or les poussins sont élevés dès l'âge d'un jour en élevage (sans les mères)
- 80% du comportement normal de picorage est lié à l'alimentation.
- 20% du comportement normal de picorage, c'est pour s'occuper (que ce soit dehors ou dans le poulailler)
- Le picage est peu souvent lié aux problèmes de hiérarchie dans le poulailler

Une fois ces constats faits, pour limiter les risques, il faut faire attention en élevage :

- Aux objets brillants dans le bâtiment
- A avoir un aliment équilibré. Attention aux déficits en sodium qui peuvent accélérer le picage. Dans ce cas, mettre à disposition des blocs de sel.
- A occuper les poules en période de confinement (épisodes de grippe aviaire) : mettre à disposition des fourrages grossiers de qualité (5 cm de longueur max) et d'autres matériaux grossiers (comme des bacs avec du sable, du

grit, de la poussière)

- A avoir une litière sèche
- Au poids adéquat à l'entrée en ponte (avoir des poulettes d'environ 900g en début de ponte puis d'1,6kg en pleine ponte)
- Aux densités de peuplement trop importantes. Le cahier des charges AB limite les densités, mais en période de confinement, il vaut mieux prévoir davantage de place.
- Avoir des perchoirs pour l'apprentissage du vol (permet aussi la fuite) en nombre et surfaces suffisants (cf cahier des charges AB en volailles de chair).



Guide pratique disponible sur le site produire bio du réseau FNAB : <http://www.produire-bio.fr/wp-content/uploads/2022/01/MEP-MTOOL-FNAB-VF.pdf>

Julia SICARD

julia.sicard@biograndest.org

Amélie LENGRAND

amelie.lengrand@biograndest.org

Chloé SCHNELLER

chloe.schneller@biograndest.org



RENCONTRE AVEC DOROTHÉE POTTIER, PRODUCTRICE DE PLANTS DE POMME DE TERRE À REMAUCOURT (08)

Peux-tu nous présenter ton parcours ?

J'ai grandi ici, dans la ferme de mes parents. Je suis partie à Nancy pour mes études à l'ENSAIA, où j'ai été diplômée d'ingénieur agronome avec Marc, mon mari. Nous avons ensuite emménagé en Charente maritime, où j'ai trouvé un emploi d'enseignante en CFPPA. A ce moment là de ma vie je suis ravie d'avoir quitté les Ardennes et jamais je ne m'imaginais devenir agricultrice. En parallèle de mon emploi, je monte une épicerie bio et équitable.

Pourquoi être revenue dans les Ardennes ?

Pour plusieurs raisons, premièrement j'avais besoin de changer, d'avoir de nouveaux projets. Dans le même temps j'ai aussi ressenti le besoin de me rapprocher de mes parents. J'ai alors eu l'idée de revenir sur la ferme familiale, pour valoriser le corps de ferme en chambre d'hôte. Puis de fil en aiguille Marc et moi envisageons de devenir exploitants en plus de cette activité d'accueil. A ce moment-là, c'est mon frère Jean Baptiste qui est l'unique gérant de l'exploitation, depuis la retraite de mon père en 2006. Nous lui proposons alors de nous associer à lui, quelques semaines plus tard, il accepte. Marc, Jean-Baptiste et moi sommes associés depuis 2020.

Pour nous, il n'était pas envisageable d'exploiter en conventionnel et comme cela rejoignait les aspirations de mon frère, nous avons converti l'exploitation. Aujourd'hui presque toute la ferme est en bio, il reste seulement 70 ha de luzerne en conversion.

Pourquoi cet attachement au bio ?

Difficile de répondre tellement le bio m'apparaît comme une évidence. Pour moi il s'agit d'une vision de l'agriculture sur le long terme, c'est un système viable dans la durée, contrairement au conventionnel. Même si nous consommons quasi exclusivement du bio depuis très longtemps, l'argument de la santé du consommateur me semble secondaire, ce qui compte pour moi c'est surtout le respect de l'environnement.

On peut d'ailleurs observer des jeunes haies autour de la ferme, peux-tu nous en dire plus ?

L'année dernière on a planté 4 km de haie, en partenariat avec l'association RENARD (REgroupement des Naturalistes ARDennais). La disposition de la haie a été choisie pour lier des zones naturelles : bosquets et domaine boisé de la ferme, pour le développement de la biodiversité locale. D'autre part cette haie forme une boucle autour de l'exploitation,



L'équipe de la Ferme de Lucquy, de gauche à droite le salarié puis les trois associés Marc POTTIER, Dorothee POTTIER et Jean-Baptiste CONSTANT

c'est pour nous un moyen de protéger physiquement nos parcelles d'éventuels intrants volatiles de synthèse voisins. Il s'agit aussi d'un moyen de diversifier le paysage, dans une région principalement en openfield. Pour éviter que la haie ne se fasse ravager par les grands herbivores, petite astuce : j'y dispose de la laine de mouton d'une bergère voisine, l'odeur fait fuir sangliers et chevreuils.

Comment fonctionne l'exploitation ?

La ferme s'inscrit dans un modèle de grande culture assez classique pour la région. Sa spécificité réside dans la culture de plants de pommes de terre. Sur les 240 hectares de l'exploitation, environ 20 ha sont utilisés pour cette culture. On évite de planter dans les terres les plus crayeuses, qui sont uniquement en céréales. La pomme de terre en bio nécessite un long temps de retour : on travaille sur une rotation de 8 ans.

En fait il s'agit d'une production très encadrée car sous contrat de « semences ». L'exploitation n'est pas habilitée à vendre les plants elle-même. Chaque année des entreprises obtentrices de plants pommes de terre nous confient des lots de plants de différentes variétés que nous devons multiplier. Nous produisons l'intégralité de nos plants pour



Une partie de la haie récemment plantée sur la ferme.

ces entreprises, qui s'engagent en retour à acheter toute notre production sous couvert d'un contrat de production avec un cahier des charges strict. Il y a donc un travail de garantie de qualité du produit important. Il faut notamment effectuer une épuration au champ pour éliminer les pieds porteurs de maladie, un calibrage à la récolte via un trieur, vérifier l'intégrité et la propreté (terre, maladies) des plants, vérifier par des analyses l'absence de certains virus et autres maladies et enfin contrôler le stockage des plants dans des halls frigorifiques. En bilan, on peut dire que la culture de plants de pommes de terre est très technique, et le passage au bio nous est apparu comme un gros défi. Jusqu'à présent la conversion s'est plutôt bien déroulée.

Trieuse pour le calibrage des pommes de terre



Quels sont les autres débouchés ?

Les céréales sont vendues à Probiolor, les betteraves sucrières à Cristal Union, et la luzerne à Luzeal. D'autre part je vends une petite partie de notre production sur des marchés locaux, pour faire un peu de publicité à la ferme. C'est aussi l'occasion de vendre les produits de mon activité secondaire de commerce de produits bio.

Comment se répartit le travail sur la ferme ?

Nous sommes trois associés, mais Marc et moi sommes en fait à mi-temps. Avec un salarié à plein temps il y a donc 3 unités de travailleur humain (UTH) sur l'exploitation. Il faut aussi prendre en compte la période de récolte, qui nécessite 4 personnes supplémentaires sur une période d'un mois environ.

Marc est d'autre part conseiller agricole chez Probiolor. Moi je suis commerçante et aussi enseignante en CFA. Et enfin nous avons notre activité de chambre d'hôte.

Comment s'articule cette activité d'accueil avec l'exploitation ?

Déjà il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une structure annexe à la ferme, il n'y a que Marc et moi qui y travaillons. Nous avons 3 chambres à louer, dans un bâtiment au cœur du corps de ferme. Nous sommes rattachés au réseau « Accueil paysan ». Ce réseau fédère des logements touristiques ruraux qui mettent en avant les activités agricoles. Nous nous engageons par exemple à faire découvrir la ferme à tout locataire qui serait intéressé. Nous devons aussi favoriser

Présentation de la ferme

Production bio : grandes cultures, plants de pommes de terre, betteraves sucrières.

Autres activités : chambre d'hôte dans le corps de ferme, en parallèle de l'exploitation.

Produits transformés : non

Débouchés : grandes cultures via Probiolor ; betteraves sucrières via Cristal Union ; plants de pomme de terre sous contrat avec d'autres entreprises.

SAU totale : 240 ha, dont environ 70 en fin de conversion, le reste certifié bio.

3 associés dont 2 sont à mi-temps, plus un salarié soit 3UTH. En période de récoltes des pommes de terre 4 UTH supplémentaires.

Engagement : Dorothée est administratrice du GAB 08.

les produits locaux lors des petits déjeuners par exemple. Ce réseau n'est pas très développé dans les Ardennes, nous ne sommes que deux structures et je trouve ça dommage !

Quels sont tes futurs projets ?

Après cette installation finalement très récente, je crois que j'ai surtout besoin de bien digérer ce grand changement. Je pense donc avant tout me concentrer sur la consolidation des activités : finaliser la conversion au bio et s'assurer que la production tourne bien ; communiquer autour de l'activité d'accueil et ça sera déjà bien. Et peut-être qu'à moyen terme, on pensera à diversifier les cultures, on a testé les oignons la saison passée, mais ce n'était pas une franche réussite donc pour l'instant on va garder le même assolement.

En tant qu'agricultrice, que penses tu de l'intégration des femmes dans le milieu agricole ?

Personnellement je n'ai pas ressenti d'obstacle à m'installer. Mais par exemple à une dernière réunion Luzéal, je me suis rendu compte que j'étais la seule femme présente. Cependant j'ai l'impression de voir de plus en plus de femmes intégrées dans les différents réseaux agricoles. En tant qu'enseignante j'ai aussi observé qu'il y avait une majorité d'hommes en études agricoles courtes, alors qu'il y a plus de femmes voir en majorité dans les études longues, par exemple en ingénieur agronome.



Propos recueillis par
Briec CORNET
briec.cornet@biograndest.org

BRÈVES

**LA CHAMPAGNE SE MET AU VERT :
RETOUR SUR LA FORMATION
COUVERTS VÉGÉTAUX ET ENGRAIS
VERTS EN VITICULTURE**

L'implantation de plantes dans les vignes est une pratique complexe, qui nécessite de la réflexion et de l'observation terrain. C'est également passer d'une monoculture à une approche plus systémique de la viticulture. L'ensemble de ces techniques a été abordé lors de la formation du 18 janvier dernier à Vertus.

En effet, en partant des caractéristiques d'une parcelle, son historique, son sol, ses problématiques, on peut ainsi lever ces freins en choisissant les bonnes espèces végétales, avec une dose appropriée et un mode de destruction adapté.

Ainsi, après une partie générale et théorique sur les principaux rôles et enjeux liés aux engrais verts et couverts, chaque participant a pu réfléchir à la mise en place d'une de ces techniques sur une parcelle de son exploitation. Espérons que ces échanges de groupe permettront une application concrète de cette formation dès cette année !

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur les couverts végétaux et les engrais verts, ou que vous avez besoin de conseils sur la mise en place de ces pratiques, cette formation sera reconduite fin novembre 2022.



Anaëlle COMESTAZ
anaellecomestaz@biograndest.org

**AMI FILIÈRE CHAMPAGNE BIO :
NOUVEAUX ENJEUX 2022-2024**

La filière Champagne biologique est en perpétuelle évolution. Bio en Grand Est s'investit aux côtés de différents partenaires pour l'accompagner au mieux.

En 2018, un premier état des lieux réalisé avait mis en évidence le manque de structuration, de visibilité et de valorisation de la filière. Pour répondre à ces problématiques, un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à été déposé. Financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et piloté conjointement par Bio en Grand Est et l'ACB, le projet permet aujourd'hui un appui et un accompagnement technique et réglementaire aux porteurs de projets à la viticulture Bio et aux vigneron·ne·s déjà convertis, et répond à une demande croissante.

Cet AMI touche à sa fin, mais pas les ambitions des partenaires du projet : pour pérenniser la structuration de cette filière en plein essor, un nouvel AMI a été déposé et accepté. Ainsi, entre 2022 et 2024, ce projet se veut dans la continuité des actions initiées, mais prévoit également de consolider et d'amplifier le programme.

Les principaux objectifs s'orientent vers des suivis technique et réglementaire et la sensibilisation à la viticulture bio. Enfin, le développement de la structuration de l'aval de la filière et l'accompagnement de la résilience des domaines biologiques face aux dérèglements climatiques permettront une structuration durable de la filière.

C'est dans ce cadre que les partenaires du projet vont convier le lundi 28 mars prochain tous les viticulteurs de l'AOC Champagne à une présentation de la filière, dans la salle panoramique de Terroirs et Vignerons de Champagne (ex Champagne Nicolas Feuillatte). Une table ronde sera organisée afin d'avoir des retours d'expériences variés sur les pratiques en viticulture biologique et de répondre aux questions de l'assemblée. Une dégustation de champagnes biologiques conclura ces échanges.

Les inscriptions vont être lancées sous peu et seront obligatoires pour répondre aux contraintes sanitaires en vigueur.



Anaëlle COMESTAZ
anaellecomestaz@biograndest.org

FERTILISANTS AZOTÉS ISSUS DE FERMENTATION BACTÉRIENNE DE BIOMASSE VÉGÉTALE

Depuis quelques années un nouveau type de fertilisant azoté est apparu sur le marché bio français, représenté par les marques « Azopril N13 » et « Orgamax NK ». Ces fertilisants posent question pour plusieurs raisons.

Technique

Granules noires composées d'environ 30% de soufre minéral et de 13% d'azote, dont la moitié est sous forme organique et l'autre moitié sous forme ammoniacale, donc particulièrement biodisponible. Ces produits sont simples d'usage et permettent d'augmenter substantiellement les rendements, notamment en grandes cultures lorsque les sources de fertilisation sont limitées. L'usage de ces fertilisants se rapproche des méthodes de culture conventionnelle.

Règlementaire

Ces fertilisants sont labellisés UAB (Utilisables en Agriculture Biologique). Ecocert s'est interrogé sur les processus de production de ces produits innovants, et a demandé un contrôle des sites de production, situés en Chine. Suite à plusieurs refus, Ecocert a décidé de retirer sa validation de l'étiquetage UAB en juin 2021. Cependant en France le seul organisme en droit de retirer l'étiquetage UAB est la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Or celle-ci ne peut pas non plus procéder à une visite sur site, ceux-ci étant hors Union Européenne. Autrement dit, pour un produit d'importation hors UE, l'administration française limite son contrôle à des vérifications documentaires. Les produits restent donc légalement utilisables en bio, en dépit du faible niveau de contrôle dont ils font l'objet.

Ethique

L'« esprit bio » défendu par la FNAB et Bio en Grand Est dépasse l'aspect réglementaire. Nous favorisons le développement de systèmes agronomiques autonomes, basés sur le système-ferme. Pour la fertilité des sols bio, il semble préférable de limiter les intrants lointains et de prioriser la diversification végétale et l'utilisation de matière organique biologique et locale. Si ce produit controversé aujourd'hui fait scandale demain, les consommateurs pourraient perdre confiance dans la filière bio.

Par conséquent,

- La FNAB va engager des démarches auprès du Ministre de l'Agriculture pour que les administrations soient mieux armées pour contrôler les produits d'importation.
- En attendant, la FNAB et Bio en Grand Est invitent les adhérents à la prudence dans l'usage de ces produits.
- N'hésitez pas à nous transmettre vos retours d'expérience vis-à-vis de ces produits, et le cas échéant aux alternatives de fertilisation que vous auriez identifiées pour les remplacer, à l'adresse suivante : brieuc.cornet@biograndest.org.



Brieuc CORNET
brieuc.cornet@biograndest.org

RENCONTRES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE CONSERVATION

La troisième édition des « Rencontres Nationales de l'Agriculture Biologique de Conservation » s'est déroulée les 15 et 16 février à Laval. Une délégation du Grand Est y a participé... avec l'objectif de les organiser chez nous en 2023 !

« Je me suis revu 20 ans en arrière, quand j'ai fait mon tour de France des agriculteurs bio pour apprendre comment ils faisaient : tu trouves des solutions techniques à des problèmes qui ne sont pas résolus dans ton coin », me confiait David HYPOLITE au retour de ces rencontres.

Et c'était une satisfaction partagée : l'échange transparent entre 50 céréaliers et éleveurs bio, parfois structuré en atelier, mais aussi dans les moments de convivialité, fait naître des idées auxquelles on n'aurait pas pensé.

Les techniciens et étudiants, environ 200 personnes au total, étaient aussi les bienvenus pour les conférences des scientifiques et d'agriculteurs bio du réseau.

Je retiens l'exemple de Julien GUENEAU, éleveur mayennais, qui nous exposait avec enthousiasme et humilité ses tests de semis directs de méteils fourrage ou de féveroles graines dans une prairie temporaire.

Vous auriez aimé être là ? Rendez-vous début 2023 pour des rencontres organisées par Bio en Grand Est, l'association des Décompactés de l'ABC et les partenaires qui voudront se joindre à nous !



Yoan MICHAUD
yoan.michaud@biograndest.org

L'ABC C'est quoi ?

- Il n'existe bien sûr pas de cahier des charges, de définition officielle, ni même « officieuse » de l'agriculture biologique de conservation. Mais tout le monde est capable de voir la tentative de relier l'agriculture biologique et l'agriculture de conservation.
- Dans les 2 cas, les agriculteurs se sont posés des contraintes -pas de pesticides et d'engrais chimique pour le bio, et pas de travail du sol pour l'agriculture de conservation- qui les ont poussés à développer une créativité dans leurs pratiques agronomiques. On pourrait voir l'ABC comme une addition de ces contraintes qui pousse à aller encore plus loin.
- On peut aussi le présenter sous un angle positif : la recherche constante d'une intensification végétale, d'une valorisation de l'énergie solaire par la photosynthèse au profit de la vie du sol et des plantes. La couverture permanente du sol par des végétaux est donc une pierre angulaire de l'ABC.
- Concrètement, le cadre posé par l'expression « Agriculture Biologique de Conservation » permet à des agriculteurs bio d'échanger sur des techniques comme les blés dans des couverts permanents, les semis de soja dans des couverts de seigle couchés, les destructions de prairies sans labour ou les semis direct de méteils dans des prairies.
- Cette tentative modeste de définition cache le plus important : la passion de tous ces praticiens pour l'agronomie, le végétal et l'expérimentation.



La délégation Grand Est, de gauche à droite : Alain ROBINET, Francis WOEHL, David HYPOLITE, Tristan CHONÉ, Marc POTTIER, Raphael FELTEN, Fabrice FELTEN, Vincent RAUSSIN, Julie GALL, Thomas SIMONIN, François MARCHAND, Maud THIERY, Armelle THIERY.

TOUTES LES ANNONCES SONT DISPONIBLES SUR :
WWW.AGRIBIOLIEN.FR

Connectez vous grâce à vos identifiants pour la notification à l'Agence Bio. Pour les non-producteurs, il vous suffit de créer un compte directement sur le site.

Agribiolien est une plateforme de petites annonces en ligne uniquement dédiée aux agriculteurs biologiques et en conversion. La plus-value d'Agribiolien réside dans l'assurance que les usagers du site aient un certificat bio à jour. Pour ce faire, le site est relié au portail de l'Agence Bio.

L'interface permet d'effectuer des recherches par catégorie et sous-catégorie et par secteur géographique. Il est également possible de mettre en place un système d'alerte mail pour être prévenu des nouvelles annonces disponibles. Les agriculteurs et agricultrices qui déposent leurs annonces se connectent avec leur accès fournis par l'Agence bio lors de leur certification.



Retrouvez ci-dessous quelques annonces disponibles en Grand Est sur Agribiolien au moment de l'édition de ce numéro. Le détail est disponible sur le site www.agribiolien.fr pour nos adhérents.

ANIMAUX

CHERCHE. 25 brebis ou agnelles bio Suffolk pure ou croisé Texel idéalement pleines

Localisation : Vosges

VEND. 16 génisses PH pleines, vêlage automne 22 (30 à 36 mois), à réserver.

Localisation : Bas-Rhin

VEND. 1 bélier pure Suffolk (né avril 2018) et un bélier pure Texel (né avril 2022). Bonne origine et sans problème sanitaire.

Localisation : Vosges

CÉRÉALES

VEND. Environ 6 tonnes de grand épeautre trié c2.

Localisation : Ardennes

VEND. 5 tonnes de blé trié c2.

Localisation : Ardennes

VEND. environ 3t de triticales fourrager bio. Non trié en big bag.

Localisation : Ardennes

OLÉOPROTÉAGINEUX

VEND. Environ 1,5 tonnes de Lentille noire type Beluga bio. Big bag. 2 euro/kg.

Localisation : Moselle

FOURRAGES

VEND. Enrubannage regain 3^{ème} et 4^{ème} coupe BIO. Prairie naturelle et artificielle. 40 bottes

Localisation : Vosges

MARAICHAGE/VITICULTURE

VEND. Pommes de terre bio variété twinner ou Artémis, pour frites, purée, potage.

Localisation : Ardennes

VEND. Vins de base Crémant bio : 35 hl 2020 et 32 hl 2021.

Localisation : Bas-Rhin

MATÉRIEL

VEND. Trieur aérodynamique ISM 30 marque perreault, nettoyage par soufflerie uniquement.

Localisation : Meuse

VEND. Petite moissonneuse batteuse 1m30 de largeur de travail de 2014 mais peu servi (moins de 100 heures) servait pour du sarrasin, tournesol, phacélie peut convenir pour toutes autres céréales.

Localisation : Ardennes

VEND. Piquets d'acacia, en 2m (sur commande /devis) ou en 1.80m (neuf, affuté, écorcé, sec, très bonne qualité, idéale pour clôture fixe à mouton) contact 0688465582, prix indiqué pour les piquets en 1.8m. 250 disponibles

Localisation : Vosges

FONCIER ET FERMES

CÈDE. Prairie temporaire 2ha Maraîchage 65ares dont 8 ares de tunnels. Petit cheptel de vaches allaitantes en stabulation libre. Marché et clientèle sur commandes hebdomadaires. Bâtiment d'exploitation et maison d'habitation sur foncier consacré à l'agriculture biodynamique (ou biologique) par bail emphytéotique. Possibilité de surfaces complémentaires à explorer (rares cependant dans le secteur). 15 km ouest de Strasbourg.

Contact :

francois.germani@free.fr
François Germani 03 88 69 11 58

CHERCHE. Couple de repreneur pour une exploitation bio 100 ha tout herbe : bovins lait/ poules pondeuses/ viande bovine. Vente en circuits long et court. Exploitation située dans le sud ouest vosgien à 15 km de Vittel (88).

Contact : sylvain.defez@wanadoo.fr



LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION VÉGÉTALE

Formation

Introduire des variétés paysannes pour un atelier de pâtes sèches à la ferme

Jeudi 3 et vendredi 4 mars

Lieu : Mandres-aux-Quatre-Tours (54)

Contact : Yoan MICHAUD : yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

Formation

Coopérer avec la biologie des sols : composts et techniques d'écoviticulture

Lundi 7 mars

Lieu : Fossoy (02)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

Réunion

Réunion annuelle des arboriculteurs bio du Grand Est

Mardi 8 mars

Lieu : Lanfroicourt (54)

Contact : Yoan MICHAUD : yoan.michaud@biograndest.org / 07 82 92 88 54

Formation

Développer son atelier plant et conduite de la fraise en AB

Lundi 14 mars

Lieu : Chamarandes (52)

Contact : Sophie BOMEL : sophie.bomel@biograndest.org / 06 12 59 22 31

Conférence-débat

Restitution du projet Filière Champagne Biologique

Lundi 28 mars

Lieu : Chouilly (51)

Contact : Anaëlle COMESTAZ : anaelle.comestaz@biograndest.org / 06 40 79 06 60

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTION ANIMALE

Formation

Approche globale du parasitisme en élevage ovin et caprin AB

Lundi 14 et mardi 15 mars

Lieu : à définir en Lorraine

Contact : Julia SICARD : julia.sicard@biograndest.org / 06 52 69 13 89

LES RENDEZ-VOUS BIODIVERSITÉ/CLIMAT

Formation

Agroforesterie - Monter mon projet : les points clés

Mardi 8 mars

Lieu : Couvrot (51)

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 12

LES RENDEZ-VOUS TRANSVERSAUX

Réunion

Nouvelle réglementation bio

Jeudi 17 mars

Lieu : Alteville (57)

Contact : Patricia HEUZE : gab57@biograndest.org / 07 81 49 19 61

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

Foire

Relanges Bio

Samedi 16 avril et dimanche 17 avril

Lieu : Relanges (88)

Plus d'information : <http://www.relangesbio.fr>

LES RENDEZ-VOUS SUR LA COMMERCIALISATION

Foire

Bulles Bio en Champagne – XIème édition

Dimanche 10 avril

Lieu : Reims (51)

Accès réservé uniquement aux professionnels du monde du vin

ENTRÉE sur présentation de votre ticket Eventbrite (OBLIGATOIRE)

=> <https://www.eventbrite.fr/e/billets-bulles-bio-en-champagne-2022-260441516587>

LES RENDEZ-VOUS DU RÉSEAU

GAB 54

Mardi 1^{er} mars Reportée

Contact : Carole TONIN : gab54@biograndest.org / 07 69 27 03 91

GAB 51

Vendredi 4 mars

Lieu : Somme-Tourbe

Contact : Pauline BOGE : pauline.boge@biograndest.org / 06 66 64 49 10

GAB 55

Jeudi 10 mars

Lieu : Benoite-Vaux

Contact : Mickael COUCHOT, gab55@biograndest.org / 06 95 63 71 54

GAB 88

Jeudi 17 mars

Lieu : à définir

Contact : Carole TONIN : gab88@biograndest.org / 07 69 27 03 91

GAB 57

Jeudi 17 mars

Lieu : Alteville (57)

Contact : Patricia HEUZE : gab57@biograndest.org / 07 81 49 19 61

OPABA

Jeudi 17 mars

Lieu : Ebersheim

Contact : Hélène CLERC : opaba@biograndest.org / 06 43 74 76 69

GAB 52

Mercredi 23 mars

Lieu : Marault (52)

Contact : Maëlle DROUAILLET : gab52@biograndest.org / 06 18 18 94 93

BGE

Mardi 5 avril

Lieu : Châlons-en-Champagne

Contact : contact@biograndest.org